

#### D. COURSE CONTENT AT THE UNDERGRADUATE LEVEL

##### Resolution No. 4

Be it resolved that:

APEGGA, through the CCPE (Canadian Council of Professional Engineers), urge the Faculties of Engineering, and where applicable the Departments of Geology and Geophysics, in Canada to increase the minimum requirements for a degree in engineering, geology and geophysics to five years.

Moved and seconded that Resolution No. 4 be adopted.  
**DEFEATED**

##### Resolution No. 7

Be it resolved that:

The Faculties of Engineering and the Department of Geology and Geophysics be urged to concentrate on developing first degree graduates with a solid knowledge of the natural and mathematical sciences and the practical application of these.

Moved and seconded that Resolution No. 7 be adopted.  
**DEFEATED**

##### Resolution No. 11

Be it resolved that:

APEGGA Council be asked to write to the Department of Advanced Education indicating support in principle for the co-op type of education for engineers, geologists and geophysicists.

Moved and seconded that Resolution No. 11 be adopted.  
**DEFEATED.**

##### Resolution No. 14

Be it resolved that:

APEGGA urge all appropriate organizations to insist that higher than at present standards be set in oral and written communication ability and that "quality control" procedures be implemented forthwith to insure that these standards are met prior to graduating with a degree in engineering, geology or geophysics.

Amendment to the resolution to read as follows:

APEGGA urge all appropriate education institutions to insist that higher than at present standards be set in oral and written communication ability.

Moved and seconded that Resolution No. 14 as amended be adopted. **CARRIED.**

#### E. FUNDING FOR INCREASED CAPACITY

##### Resolution No. 5

Be it resolved that:

APEGGA be urged by this workshop group to make urgent representations to the Department of Advanced

#### D. CONTENU DES COURS UNIVERSITAIRES EN GÉNIE—1<sup>er</sup> CYCLE

##### Résolution n° 4

Que l'APEGGA, par l'intermédiaire du CCIP, (Conseil canadien des ingénieurs professionnels) invite les facultés de génie, et le cas échéant, les départements de géologie et de géophysique, au Canada, à porter le nombre minimal d'années à cinq ans, pour l'obtention d'un diplôme en génie, géologie et géophysique.

Il est proposé et appuyé que la résolution n° 4 soit adoptée.  
**REJETÉE.**

##### Résolution n° 7

Qu'il soit recommandé aux facultés de génie et aux départements de géologie et de géophysique de concentrer leurs efforts sur les étudiants de premier cycle possédant des connaissances solides en sciences naturelles et en mathématiques et sur l'application pratique de ces sciences.

Il est proposé et appuyé que la résolution n° 7 soit adoptée.  
**REJETÉE.**

##### Résolution n° 11

Que le Conseil de l'APEGGA soit prié d'écrire au Ministère de l'Éducation supérieure pour donner son appui de principe à un système coopératif d'éducation pour les ingénieurs, géologues et géophysiciens.

Il est proposé et appuyé que la résolution n° 11 soit adoptée.  
**REJETÉE.**

##### Résolution n° 14

Que l'APEGGA recommande à tous les organismes compétents d'insister pour que des normes supérieures à celles actuellement en vigueur, soient adoptées en ce qui concerne l'aptitude à communiquer oralement et par écrit, et que des méthodes de «contrôle de la qualité» soient mises en œuvre immédiatement, pour assurer que ces normes soient respectées avant qu'un diplôme d'ingénieur, de géologue ou de géophysicien ne soit accordée.

La résolution est modifié de la façon suivante:

Que l'APEGGA invite toutes les maisons d'enseignement compétentes à insister sur l'adoption de normes supérieures à celles actuellement en vigueur en ce qui concerne l'aptitude à communiquer oralement et par écrit.

Il est proposé et appuyé que la résolution n° 14, soit modifiée, soit adoptée.

**ADOPTÉE.**

#### E. FINANCEMENT DES SERVICES DE FORMATION

##### Résolution n° 5

Que le groupe de travail prie l'APEGGA d'intervenir auprès du ministre de l'Éducation supérieure pour que des fonds supplémentaires soient versés directement aux